



Direction
Départementale
de l'Équipement

Lozère

ARRETE N° 00 - 0300

**PRESCRIVANT L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN
DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES SALELLES**

*Le Préfet de la Lozère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU le décret n° 95-1089 du 5 Octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

CONSIDERANT la situation de la commune des SALELLES au regard des risques liés à l'aléa naturel "inondation",

SUR proposition de M. le Directeur Départemental de l'Équipement,

ARRETE

Article 1

L'établissement d'un plan de prévention des risques liés à l'aléa inondation est prescrit sur le territoire de la commune des SALELLES.

Article 2

Le périmètre du plan de prévention des risques mis à l'étude est délimité sur l'extrait de plan au 1/25 000^{ème} annexé au présent arrêté. Il s'étend au champ d'inondation du Lot depuis la limite communale amont jusqu'au pont SNCF à l'aval.

Article 3

Les risques naturels pris en compte dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles sont essentiellement liés à l'aléa inondation.

Article 4

Le service déconcentré de l'Etat qui sera chargé d'instruire le projet est la Direction Départementale de l'Equipement - Service Urbanisme-Habitat-Environnement.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Lozère.

Article 6

Des copies du présent arrêté seront notifiées à :

- Monsieur le Maire de la commune des SALELLES
- Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours.